

Candidat à des études en France, conseils et étapes pour déposer une demande de visa :

Vous avez obtenu un accord préalable sur la plateforme Études en France, voici les étapes pour déposer votre demande de visa auprès du Consulat de France :

1- Création d'un compte sur « France Visas » : <https://france-visas.gouv.fr/>

Pour la création du compte sur « France Visas », vous aurez besoin de :

- Une adresse mail valide que vous consultez régulièrement ;
- Votre passeport valide jusqu'en octobre 2024 au moins, et comportant au minimum 2 pages vierges ;

2- La 1re étape de la demande se fait en ligne, à partir de votre compte « France Visas » :

- Renseignez minutieusement les informations demandées **en recopiant exactement ce qui est indiqué sur votre passeport** : nom, prénoms, date de naissance, adresse, motif du séjour en France ;
- À la fin de la procédure en ligne, imprimez le formulaire et la liste des documents demandés.

Liste des documents obligatoires pour le dépôt de visa¹ :

- Le formulaire visa obtenu sur « France Visas », complété, imprimé et signé ;
- 2 photographies d'identité aux normes visas : 3,5 cm x 4,5 cm photo en couleur sur fond blanc, tête nue (sans chapeau, foulard, ou serre-tête, etc.), bouche fermée, lunettes sont acceptées si elles ne masquent pas les yeux. Retrouvez un document explicatif ici : <https://urlz.fr/flo4> ;
- Votre passeport + photocopie de la page d'identité et des derniers visas obtenus le cas échéant ;
- L'accord préalable généré sur votre compte Études en France ;
- La quittance de paiement des frais de dossier Campus France générée sur votre compte Études en France ;
- L'original + une copie de votre dernier diplôme ;
- Une pré-réservation de votre billet d'avion ;
- Un justificatif d'hébergement en France : réservation d'hôtel, attestation d'hébergement chez un particulier ou une institution ;
- Un justificatif de ressources : **Votre garant doit être une personne de votre famille proche : père, mère, frères, sœurs, grands-parents, oncles ou tantes maternels ou paternels.**

Si vous êtes boursier

- Attestation de versement d'une bourse du gouvernement avec le montant de celle-ci.

Si votre garant réside au Tchad

- Attestation de prise en charge financière notariée ;
- Attestation bancaire du dépôt d'un ordre de transfert, permanent et irrévocable, d'un montant minimum de 615 € par mois pour la durée du séjour ;
- Pièce d'identité de votre garant ;
- Justificatif du lien de parenté avec votre garant (livret de famille ou extrait d'acte de naissance).

Si votre garant est salarié/fonctionnaire :

- Attestation de travail/décret ;
- Bulletins de salaire des trois derniers mois ;
- Relevés bancaires des trois derniers mois.

¹ Le formulaire visa original, photos et passeport seront conservés par le Consulat le temps de l'instruction du dossier. Les autres documents conservés par le Consulat seront des copies, mais **les originaux doivent être présentés le jour du rendez-vous**. Rappel : la production de faux documents entraîne automatiquement l'impossibilité d'obtenir un visa en France et dans l'Espace Schengen pendant 5 ans.

Si votre garant est commerçant ou exerce une profession libérale :

- Inscription au registre du commerce (RCCM) ;
- Relevés bancaires professionnels des trois derniers mois ;
- Relevés bancaires personnels des trois derniers mois.

Si votre garant est retraité :

- Attestation de versement de la pension ;
- Relevés bancaires personnels des trois derniers mois.

Si votre garant réside en France ou dans un pays tiers

- Attestation de prise en charge de votre garant ;
- Pièce d'identité de votre garant et/ou carte de séjour ;
- Justificatif du lien de parenté avec votre garant (livret de famille ou extrait d'acte de naissance).
- Bulletins de salaire des trois derniers mois;
- Relevés bancaires personnels des trois derniers mois.

Selon les cas :

- Si vous n'êtes pas tchadien, mais résidez au Tchad : la preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour...);
- Si vous êtes mineur au moment du dépôt (moins de 18 ans) : autorisation parentale signée devant notaire, copie de l'acte de naissance, et présence d'au moins un parent lors du dépôt ;
- Si la demande de visa est faite après la rentrée universitaire : une attestation d'arrivée tardive de votre établissement en France garantissant l'inscription.

3- Rendez-vous pour le dépôt du dossier visa au Consulat de France à N'Djamena :

- Entre mi-mai et fin août, pour les étudiants, **le rendez-vous visa vous sera donné par Campus France Tchad**. Nous vous contacterons à travers votre compte Études en France. A noter que Campus France Tchad n'octroiera qu'un seul rendez-vous par étudiant, soyez donc à l'heure et avec un dossier complet;
- Le rendez-vous peut être pris 3 mois maximum avant le début des cours ou la date du départ prévue et 2 semaines minimum avant le début des cours ou la date du départ prévue.

4- Déposer le dossier (attention, la comparution personnelle est obligatoire)

- Présentez-vous au consulat 30 minutes avant l'heure du rendez-vous avec tous les documents listés sur votre formulaire et décrits dans ce document ;
- Si votre dossier est recevable, il sera enregistré et il sera procédé à une prise d'empreinte (attention : une demande de visa ne peut pas être déposée par un tiers) ;
- Paiement : les frais de visas étudiants sont actuellement au taux de 33 000 CFA. Le demandeur doit apporter la somme exacte en espèces et avec des billets non déchirés (aucun rendu de monnaie) ;
- Votre demande fera l'objet de vérifications automatiques et obligatoires dont les délais sont variables et ne dépendent pas du Consulat ;
- Une quittance de dépôt vous sera donnée et doit être conservée.

5- Récupérer le visa

- Vous serez informés le jour du dépôt de la date prévisionnelle du retrait de votre visa ;
- Le visa sera remis à l'intéressé sur présentation de la quittance de dépôt, aux horaires d'ouverture du Consulat pour les retraits.

Informations complémentaires :

Tout dossier incomplet sera refusé, vous êtes donc invité à vous rendre dans les locaux de Campus France Tchad deux semaines au moins avant le jour de votre rendez-vous pour vous assurer de la complétude de votre dossier avec un agent ;

Les frais de visa ne sont pas remboursables, même en cas de refus de visa ;
Le Consulat se réserve le droit de demander des documents complémentaires ;
Vous ne pouvez pas déposer votre demande de visa si vous n'avez pas encore le diplôme requis. Exemple :
vous êtes en terminale actuellement et êtes accepté en Licence 1 : la demande de visa ne peut être faite que
lorsque vous êtes en possession de la preuve de l'obtention du baccalauréat ;
L'obtention d'un rendez-vous visa est gratuite, n'engagez pas des frais auprès d'une agence/d'un cyber café;
Campus France Tchad ne peut intervenir dans le processus de délivrance du visa.

Campus France Tchad reste disponible pour répondre à vos questions :
Email : campusfrance@institut-francais-tchad.org
Téléphone : 95620021/69016505